

Junior International PVT



Vous partez faire un PVT à l'étranger ?

Les frais médicaux à l'étranger sont souvent très onéreux et mal remboursés pour les étudiants.

Partez en toute tranquillité avec une assurance internationale étudiante et bénéficiez d'un rapport garanties/prix imbattable !

Mondassur vous propose **Junior International**, une assurance pour les jeunes partant en PVT offrant une excellente couverture et un tarif très compétitif.

- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**
- **Paiement direct** en cas d'hospitalisation
- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels + sans franchise jusqu'à 1.000.000€**
- Assistance **rapatriement**
- **Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers**
- **Responsabilité civile pour la location de votre logement**
- Dommages aux **bagages y compris appareils électroniques au cours du séjour**

Durée	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Tarifs	70€	100€	125€	160€	175€	190€	225€	255€	270€	295€	310€	330€

Pour les jeunes de moins de 36 ans
séjournant à l'étranger (hors USA et Canada) pour un Programme Vacances Travail.
Une attestation de visa devra être fournie lors d'une demande de remboursement.

Souscription en ligne sécurisée : www.mondassur.com

Nous contacter : Tél : 01 80 87 57 80 ou contact@mondassur.com

Junior International PVT



Junior International assure les jeunes partant en PVT jusqu'à 12 mois à l'étranger au 1^{er} euro*	• Nature du séjour	PVT
	• Territorialité	Monde entier (hors USA et Canada)
	• Durée maximale du séjour	12 mois max
	• Limite d'âge de l'assuré	35 ans inclus
	• Statut	Pvtiste
	• Domicile de l'assuré	France (Union Européenne hors France, pour séjour de 4 mois maximum)

GARANTIES	PLAFONDS & MONTANTS
Frais médicaux à l'étranger*	
❖ Hospitalisation	100% frais réels : max 1.000.000 €
❖ Médecine courante	100% frais réels : max 1.000.000 €
❖ Soins dentaires d'urgence	100% max par assuré : 300 €
❖ Franchise pour les soins	Pas de franchise
Assistance & Rapatriement	
❖ Appel obligatoire au centre d'assistance	
❖ Transport de l'assuré au centre médical	100% frais réels
❖ Rapatriement de l'assuré à son domicile	100% frais réels
❖ Prise en charge d'un titre de transport pour accompagnant	Billet aller/retour
❖ Prise en charge des frais de séjour	Max par nuit : 100 € Max par assuré : 1000 €
❖ Retour anticipé	Billet retour simple
❖ Frais de recherche et secours	Max par assuré : 3.000 €
❖ Assistance juridique	Max par assuré : 3.000 €
❖ Caution pénale	Max par assuré : 30.000 €
Responsabilité Civile personnelle & villégiature	
❖ Dommages corporels, matériels et immatériels	Max par assuré : 4.500.000 €
❖ Dont dommages matériels et immatériels	Max par assuré : 450.000 €
❖ Franchise par sinistre	75 €
Perte, vol ou détérioration de bagages	
❖ Indemnisation dommages aux bagages	Max par assuré : 3.000 €
❖ Objets de valeur	Max par assuré : 1.500 €
❖ Franchise par sinistre	Pas de franchise
Individuelle accident	
❖ Capital décès	Max par assuré : 10.000 €
❖ Capital invalidité	Max par assuré : 50.000 €

(*): Comprend les maladies et les accidents. L'assuré doit bénéficier d'un régime de sécurité sociale

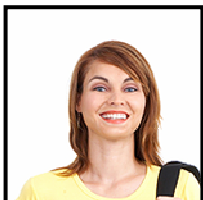
Junior International PVT



>> Solène, PVT de 12 mois en Argentine.

"Pour compléter mon dossier pour partir en PVT en Argentine, il me fallait absolument un certificat d'assurance en espagnol.

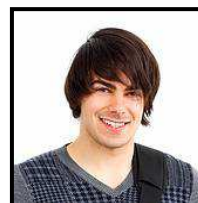
Quand j'ai souscrit ce contrat chez Mondassur, j'ai eu mon certificat en anglais et en espagnol dans la journée. J'étais très contente de leur rapidité ! "



>> Pierre, 28 ans, PVT de 8 mois en Australie.

"Lors de mon Programme Vacances Travail en Australie, je me suis fait voler ma tablette tactile.

J'ai appelé Mondassur chez qui j'avais souscrit une assurance Junior International pour savoir si j'étais couvert pour ce type de dommages. Heureusement, cette assurance couvrait une grosse partie des frais. J'ai pu être dédommagé et me racheter un nouvel équipement !"



>> Noémie, PVT de 6 mois en Nouvelle-Zélande.

"Quand j'étais en Nouvelle-Zélande, je faisais une colocation avec des Néo-Zélandais vraiment très sympas.

Un jour, nous avons eu un dégât des eaux et cela a endommagé une partie de la salle de bain et de ma chambre. Avec Mondassur, j'étais heureusement couverte pour cela et les dégâts ont pu être réparés très vite !"



>> Albane, PVT de 10 mois au Japon.

"J'ai eu un accident alors que je me rendais à mon travail, et on a dû me conduire à l'hôpital car j'étais blessée.

Un ami a appelé la plateforme médicale de Mondassur et ils se sont chargés de tout. Je n'ai rien eu à payer. Par curiosité, j'ai demandé combien avait coûté le séjour à l'hôpital, et j'étais vraiment soulagée de ne pas avoir eu à payer cette somme de ma poche, je n'aurais vraiment pas pu !"



www.mondassur.com

 +33 1 80 87 57 80

 +33 1 80 87 57 87

 contact@mondassur.com